

/ SOURCE D'ALIMENTATION : LE CET À GDF SUEZ SA

SOURCES D'ALIMENTATION DU PLACEMENT PÉRIODE OUVERTE DU 31/3 AU 30/11

CA acquis
 > 4 semaines
 (7J max/an)

C Ancienneté
 (5Jmax)

JDD
 (15j max/an)

RTT
 (15j max / an)

Maj. Heures
 Supplémentaires

13^{ème} MOIS

CET

UTILISATION

CONGÉS

<6MOIS >6MOIS

MONETAIRE

Délai Prévenance

(report de 3 mois possible par employeur/date de demande, sauf suite à congé maternité, soutien familial...)

Durée min du congé

Temps du congé

6 mois

2 mois (*)

Durée max du congé

2 années

immédiate sur paye
 (2j max CA/an)

15j min/demande

opération fiscalisée

Tout au long de l'année

à terme sur plan
 (Hors 5^{ème} semaine CA)
 PEE/PEG - PERCO

Verst volontaire

opération fiscalisée

2 fenêtres /an

10j /an

opération défiscalisée

AVANÇONS
sur l'essentiel
PROTEGEONS
l'indispensable

(*) Fractionnable uniquement si durée >= à 2 mois, modalités selon Hiérarchie/salarié.

- Temps et modalités adaptés en cas d'évènement familial exceptionnel (décès, invalidité, divorce...)

Cas particulier salariés < 5ans de mise en inactivité : fractionnable pour durée >= à 1j, modalités selon Hiérarchie/salarié.

(prévenance=durée du CET) avec détermination du mode d'utilisation CET (monétaire ou temps) 6 mois avant date de départ, sinon droit CET utilisé uniquement en temps, sauf accord contraire hiérarchie.